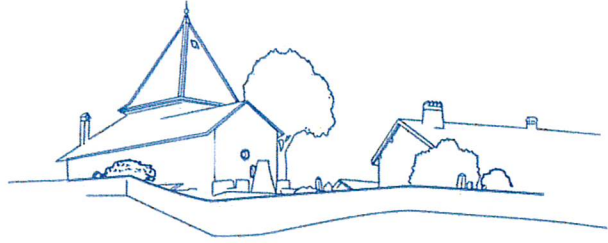




Commune de
BASSINS



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2024

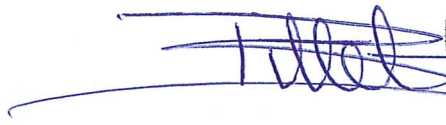
La Municipalité décide :

- De valider le protocole concernant la nouvelle place de jeux.
- D'apporter des réponses aux questionnements d'un citoyen au sujet de la sécurité routière sur la route des Montagnes.
- De charger le greffe, en collaboration avec le bureau du Conseil communal, de mener à bien la procédure concernant l'élection de 10 suppléants-tes et de repousser la fermeture du greffe à 12h00 le 22 janvier 2024.
- De charger Mme Guignard Pidoux, municipale, de la suite à donner à la visite de surveillance effectuée par l'OAJE à l'accueil de jour les P'tits Loups I et II.
- De valider les augmentations de salaires 2024 et les primes pour le personnel communal.
- De demander des enquêtes publiques à la suite de demandes de permis de construire, les exigences des procédures n'étant pas remplies.
- De délivrer un permis de construire.
- De transmettre le courrier de l'APEC demandant de nommer une commission consultative au bureau du Conseil communal.
- De valider une offre pour les tests et carottages au chemin de la Trappe.
- D'accepter la pose d'affiches sur le territoire communal.
- De valider un devis pour l'entretien du chauffe-eau.
- De valider un devis pour la réparation de la ventilation à la piscine.
- D'accorder la bourgeoisie à des habitants de Bassins.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.

- D'accepter la demande d'acquisition d'un appareil pour scanner les bulletins de vote.
- De charger Mme Guignard Pidoux, municipale, de la suite à donner à la visite de surveillance effectuée par l'OFCO à la cantine de l'UAPE.

Au nom de la Municipalité :

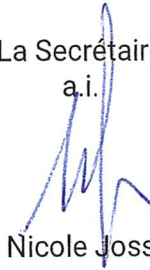
La Syndique :



Sonia Pittet



La Secrétaire
a.i.



Nicole Joss